

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cynthia Bergeron	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 14 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 & 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant la visite l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations: changement de la couche, lavage des mains, jeux libres et le diner.
- Discussions avec l'exploitante concernant les frais, le portal, les heures de perfectionnement professionnel et le plan d'amélioration de la qualité.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 mars 2023

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 mars 2023

Date